

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE P.M. N°24.33 V

Objet : **LIVRAISON DE MEUBLES AU N° 19 RUE ARISTIDE BRIAND**

Le Maire de la Ville d'Orthez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'on modifié et complété,

Vu les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande formulée par la **CROIX ROUGE INSERTION BÉARN SOLIDARITÉ**, avenue Santos Dumont – 64230 LESCAR qui sollicite une autorisation d'occupation du domaine public, pour une livraison de meubles au N° 19 rue Aristide Briand, le mardi 30 juillet 2024, pour une durée d'un (1) jour,

Considérant que le Maire doit prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, voies, quais et places publiques,

ARRÊTÉ:

Article 1^{er} : Le mardi 30 juillet 2024, pour une durée d'un (1) jour, la **CROIX ROUGE INSERTION BÉARN SOLIDARITÉ** sera autorisée à effectuer pour une livraison de meubles, au N° 19 rue Aristide Briand à Orthez.

Article 2 : Pour permettre cette livraison de meubles, le demandeur sera autorisé à stationner un véhicule BOXER immatriculé CA-876-DB, au droit du N° 19 rue Aristide Briand, à Orthez.

Article 3 : Si une intervention urgente le nécessite, seront autorisés à stationner et à circuler les véhicules de Police, d'incendie et de secours, ambulances et médecins.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, le Commandant du centre de Secours d'Orthez, les Services Techniques, les Services Infrastructures de la CCLO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la ville.

Fait à Orthez, le lundi 1^{er} juillet 2024

Copies transmises par mail :
SERVICES TECHNIQUES
CCLO
DEMANDEUR
GENDARMERIE
CENTRE DE SECOURS

Le Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne,
Emmanuel HANON

